

Interpellation de Mme De Brouwer : Gestion des fortes pluies.

Mme De Brouwer rappelle que la commune a entrepris des travaux il y a quelques années afin d'éviter que les habitants ne subissent des inondations en cas de fortes pluies. Elle évoque à cet égard la construction des bassins d'orage de la place de Saint-Job ainsi que l'aménagement de réceptacles naturels tels que la remise à ciel ouvert du Geleytsbeek en divers points de la chaussée de Saint-Job.

On ne peut que se réjouir de voir autant de projets s'inscrire dans une gestion globale. La réalisation de ces projets exige évidemment un certain délai : si certains sont terminés, d'autres n'ont pas encore été commencés. Cependant, certains Ucclois n'ont pas compris pourquoi autant d'arbres ont été abattus chaussée de Saint-Job. Selon Mme De Brouwer, le placement de panneaux explicatifs, qui a pourtant été mentionné lors de la dernière séance du Conseil communal, aurait sans doute permis d'éviter que les citoyens ne cèdent à l'énervement.

Mme De Brouwer souhaiterait donc obtenir des éclaircissements sur les points suivants.

Pourquoi le bassin d'orage situé face au magasin Séquoia est-il rempli d'eau ?

Qu'y aura-t-il à la place des arbres qui ont été abattus pour la construction de ce bassin ? Le Collège envisage-t-il un autre projet à cet endroit ?

Les travaux requis pour la remise à ciel ouvert seront-ils entamés aux carrefours de la chaussée de Saint-Job avec les avenues Dolez et de la Chênaie ?

Le bassin du carrefour entre les avenues de Saint-Job et de la Chênaie a-t-il la taille prévue initialement par la commune ?

Quel est le volume d'eau susceptible d'être contenu par le bassin du square des Héros ?

Qu'en est-il des noues (= fossés destinés à l'évacuation d'eau) envisagés à la rue de Stalle ?

Le Collège compte-t-il remettre des ruisseaux à ciel ouvert là où c'est possible ? Pour Mme De Brouwer, ce pourrait être le cas de l'Ukkelbeek.

Quelle est la position du Collège par rapport à la création de zones de temporisation, qui permettrait d'éviter des catastrophes en aval grâce au choix de la verdurisation plutôt que du bétonnage ?

M. l'Echevin Cools répond qu'une politique coordonnée en matière de gestion de l'eau a été établie sous cette mandature grâce à la collaboration transversale du service de la Voirie, du service Vert et des services de l'Urbanisme et de l'Environnement, qui dépendent respectivement de M. l'Echevin Biermann, de M. l'Echevin Sax et de son propre échevinat. D'ailleurs, les services de M. l'Echevin Cools collaborent également avec d'autres acteurs tels que les intercommunales Hydrobru et Vivaqua ou la Société bruxelloise de gestion de l'environnement (SBGE).

Cette politique se fonde sur deux axes : la construction de bassins d'orage et la remise à ciel ouvert de voies d'eau.

En effet, pour limiter le risque d'inondation, il convient d'empêcher le transfert d'eaux claires dans les égouts. Pour ce faire, il y a lieu de les renvoyer vers les rivières, dans la mesure du possible, ou de mettre en place des mécanismes favorisant l'infiltration d'eau, comme le prévoit le règlement communal d'urbanisme relatif à la gestion de l'eau, approuvé sous cette mandature et considéré comme une référence en Région bruxelloise.

À la fin des années 90, la commune a changé d'orientation, en rompant avec la politique menée au XIXème et au XXème siècle, dont la doctrine hygiéniste était hostile à la présence visible de l'eau. M. l'Echevin Cools rappelle à cet égard qu'il a contribué à ce changement de point de vue en refusant d'accorder certains permis. Il s'est notamment opposé à l'octroi d'un permis de lotir dont les demandeurs envisageaient de voûter complètement le Keyenbempt par la construction d'une dalle en béton dans la zone considérée.

La présence d'eau dans le bassin d'orage situé en face du magasin Séquoia s'explique par le fait que des travaux, non visibles depuis la chaussée, visent à créer une conduite destinée à connecter à ce bassin les eaux qui seront récoltées sous le carrefour entre l'avenue Dolez et la Vieille rue du Moulin. La technique du fonçage utilisée dans le cadre de ces travaux requiert un puits qui doit être au sec. Dès lors, la nappe phréatique est pompée et rejetée dans le bassin de manière temporaire.

M. l'Echevin Cools signale qu'un plan de replantation d'arbres est prévu. Il n'est pas question de remettre en cause le bouchon vert envisagé au fond du parking créé au-dessus du bassin d'orage. Lorsque les travaux prévus par Vivaqua seront achevés, la commune désignera un entrepreneur pour l'installation du nouveau parking. Ce site bénéficiera également de la replantation d'une douzaine d'arbres de haute tige ainsi que de l'aménagement de grands parterres.

Les places de stationnement seront réalisées en dalles-gazons, quoiqu'on puisse subodorer un impact limité de l'infiltration en raison de l'implantation en fond de vallée, de la typologie du sol et de la présence du bassin de Vivaqua. Cependant, les avaloirs et les caniveaux du projet seront reliés à un dispositif de temporisation. Cela signifie donc que les faibles pluies pourront s'infiltrer alors que les fortes pluies d'orage seront temporisées de manière à éviter de participer au remplissage des égouts. Le projet comprend en outre un parking vélo et une zone de kiss-and-ride pour les bus de ramassage scolaire qui permettra de désengorger la rue Jean Benaets aux entrées et sorties des écoles.

M. l'Echevin Cools précise que le permis d'urbanisme a déjà été délivré pour les travaux prévus au carrefour de la chaussée de Saint-Job et de l'avenue Dolez. Si le planning est respecté, ces travaux, correspondant au projet dit « du bas Kauwberg », débuteront au second semestre 2018. Ce projet est lié à celui du bassin de Vivaqua, dont la mise œuvre permettra d'éviter les débordements susceptibles d'affecter la jonction des collecteurs de la chaussée de Saint-Job et de l'avenue Dolez. Toutefois, le fait que la poursuite de cet objectif requiert l'acquisition de parcelles dont la commune n'est pas propriétaire a débouché sur la saga judiciaire du Kauwberg, marquée par des procès à répétition et la contestation par la Région des décisions de justice et des montants d'indemnisation proposés aux propriétaires concernés.

Les services de M. l'Echevin Biermann procéderont à un réaménagement de la voirie au carrefour dit « du Guignol » (Saint-Job/Chênaie et Saint-Job/Dolez). Ces travaux, pour lesquelles l'entreprise a été désignée, ne débuteront pas avant le second semestre 2018 car il serait inopportun d'aller couper la chaussée de Saint-Job avant que la chaussée d'Alseberg ne soit réouverte. Ce projet s'avère particulièrement intéressant, dans la mesure où il établit une jonction entre les maillages bleu et vert et assure une certaine continuité du flux des ruisseaux en s'intégrant aux travaux effectués en amont dans le domaine du Papenkasteel. Quoi qu'il en soit, les modifications apportées aux plans en matière de stationnement ne remettent pas en cause les aménagements hydrauliques prévus en surface.

L'aménagement des abords des nouveaux bâtiments de l'administration communale (projet U) implique la gestion des eaux pluviales, pour lesquelles des noues seront créées rue de Stalle. Le RCU Eau (règlement communal ucclois pour la gestion de l'eau) impose d'ailleurs la gestion des eaux pluviales sur la parcelle. Le raccordement vers l'Ukkelbeek doit être exploité, pour autant que les explorations en cours permettent de démontrer l'existence à cet endroit d'une conduite souterraine. Dans l'état actuel des connaissances relatives à l'infrastructure souterraine, il semble qu'il n'y ait plus de conduite séparative à l'aval de la chapelle de Stalle mais pour obtenir une confirmation sur ce point, il faut une intervention de la Région car celle-ci est propriétaire de la voirie et des conduites souterraines. Or, la Région n'a pas l'intention d'ouvrir la rue de Stalle à court terme.

Les services techniques communaux, intégrés dans le cadre de la coordination eau, entendent exploiter toutes les opportunités de remise à ciel ouvert et de temporisation, en étroite concertation avec Bruxelles-Environnement. M. l'Echevin Cools évoque à cet égard la problématique de l'étang du Klipmolen et de la réfection du bas de la rue Groeselenberg aux coins de l'avenue des Statuaires et de l'avenue Dolez.

Tous les permis délivrés imposent des conditions extrêmement strictes en matière d'infiltration et de gestion des eaux.

M. l'Echevin Cools partage les regrets de Mme De Brouwer à propos du jardin de pluie car il s'agissait d'une obligation de l'entrepreneur, qui n'a pas été en mesure de placer ses panneaux avant le début du chantier. Désormais, c'est chose faite mais il a fallu relancer cet entrepreneur à plusieurs reprises pour que cette installation ait lieu. Néanmoins, plusieurs réunions d'information ont été organisées à la Maison communale, nonobstant toute une série de réunions destinées plus spécifiquement aux propriétaires riverains concernés. M. l'Echevin Cools estime que ce projet est très intéressant, dans la mesure où il va permettre la récupération des eaux de gouttière dans le ruisseau qui va être créé. Ce projet fait l'objet d'une fiche didactique très précise accessible sur le site internet de la commune.